



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 FEVRIER 2018 - 18h00

Délibération N°2018/015

Date de convocation : 13 février 2018

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 22 février à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Souplet-Escaufourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Bévilillers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caultery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Etaient présents (56 titulaires - 3 suppléants) :

Denise LESAGE	Vincent WAXIN	Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD
Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE	Pierre-Henri DUDANT
Gérard LENOBLE	Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Didier BONIFACE
Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE
Anne-Sophie MERY-DUEZ	Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME
Francis STOCLET	Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX
Alain GOETGHELUCK	Gilles PELLETIER	Bernard PLET
Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)	Bertrand LEFEBVRE
Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Charles BLANGIS
Laurent COULON	Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI
Isabelle PIERARD	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU	Pascal LEVEQUE
Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART	Michel GOUVART (S)
Didier BLEUSE	Jacky DUMINY	Daniel BLAIRON
Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE
Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU	Stéphane JUMEAUX
Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY	

Membre excusé (1) :

Jean-Pierre RICHEZ

Membres absents (6) :

Marie-Lise MARLIOT, Gérard TAISNE, Pierre LAUDE, Patrice BONIFACE, Marc DUFRENNE, Francis GOURAUD

Membres ayant donné procuration (11) :

Alexandre BASQUIN à Denise LESAGE, Christian PAYEN à Michel HENNEQUART, Jean-Pierre THIEULEUX à Jacques OLIVIER, Brigitte ROLAND-BEC à Christian PECQUEUX, Alban BAJODEK à Sandrine TRIOUX, Agnès BERANGER à Frédéric BRICOUT, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLEZ, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Francis STOCLET, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Laurence RIBES à Karine ELOIR

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2018/015 – Objet : Solde Subventions aux structures petite enfance 2016

Monsieur Henri Quoniou, Vice-Président à la petite enfance, rappelle que le Conseil Communautaire a octroyé aux structures gestionnaires d'établissement d'accueil des jeunes enfants des avances de subvention pour l'exercice 2017 à hauteur de 70% du BP 2017.

Il convient désormais de prévoir le solde du BP 2017 ainsi que la régularisation 2016.

Versement au titre de la régularisation 2016 :

RAM Le Cateau : 1 941.89 €

CRECHE Le Cateau : 16 070 €

MICRO CRECHE Walincourt-Selvigny : 145 €

Versement au titre du BP 2017 :

CRECHE Caudry : 1005.33€

RAM Caudry : 1840.47 €

RIBAMBELLE : - 2024.07 + 22 292 € remboursement charges supplétives

RAM Le Cateau : 16 955.89 €

CRECHE Le Cateau : 32 972 €

MICRO CRECHE Walincourt-Selvigny : 14 800 €

RAM Villers-Outréaux : 6 790 €

RAM Beauvois : 8046 €

Une régularisation sur le CR 2017 aura lieu en milieu d'année afin d'ajuster le versement de la subvention 2017.

Monsieur le Vice-Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

-Valider le concours financier de la Communauté de Communes accordé à chaque structure

-Inscrire les dépenses correspondantes au budget 2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 23 février 2018 et de la publication
Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 23 février 2018
Le 23 février 2018

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.